



46^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Iran

Genève, le 9 mars 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son travail alors que la situation des droits de l'homme en Iran reste préoccupante.

Mon pays salue les efforts du gouvernement iranien visant à améliorer **les droits des femmes** tel l'imposition de peines plus sévères en cas d'attaques à l'acide. Cependant, bon nombre de lois continuent à discriminer les femmes et les filles en Iran, les impactant tant dans leurs vies privées que publiques. La Suisse reste notamment inquiète face au nombre élevé et continu de filles forcées à se marier avant 18 ans, enfreignant la Convention des droits de l'enfant et les exposant à un risque accru de violence domestique et de marginalisation.

Le fait que l'âge de la majorité soit fixé de façon discriminatoire à 9 ans pour les filles permet d'appliquer la peine de mort à leur encontre de manière encore plus précoce. Sur ce point, la Suisse réitère son appel à l'Iran d'introduire immédiatement un **moratoire officiel sur les exécutions de toutes les personnes de moins de 18 ans au moment des faits**. De manière générale, la Suisse reste préoccupée par le nombre élevé d'exécutions, y compris de personnes appartenant à des minorités ethniques.

Mon pays réitère en outre son appel pour que la vérité soit faite concernant **les violations des droits de l'homme dans le cadre des manifestations** de novembre 2019, notamment quant à l'**usage disproportionné de la force**.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Quelle est votre évaluation de l'impact de la pandémie sur la situation des femmes et des filles en Iran ? Et quelles seraient vos recommandations ?

Je vous remercie.